

GRILLE DES TAUX MINIMAUX DU PERSONNEL DES CABINETS DENTAIRES LIBERAUX AU 1^{ER} JUIN 2026

Horaire mensuel légal et conventionnel = 151,67 heures

1. PERSONNEL D'ENTRETIEN		12,31 €
2. PERSONNEL ADMINISTRATIF		
2.1 Réceptionniste ou hôtesse d'accueil		12,31 €
2.2 Secrétaire (ST)		13,78 €
3. PERSONNEL TECHNIQUE		
3.1 Aide dentaire		12,56€
3.2 Assistant dentaire		13,93 €
3.3 Prothésiste dentaire de laboratoire		
3.3.1 Niveau 1		12,94 €
3.3.2 Niveau 2		16,34 €
3.3.3 Niveau 3		20.21 €
3.3.4 Niveau 4		22 €
4. PERSONNEL EN FORMATION – CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION		
4.1 Secrétaire (ST)	Moins de 26 ans 90% du SMIC	11,08 €
4.2 Aide dentaire		
4.3 Assistant dentaire	Plus de 26 ans 100% du SMIC	12,31 €
4.4 Brevet professionnel de prothésiste dentaire	Moins de 26 ans 90 % SMIC	11,08 €
	Plus de 26 ans 85 % de 16,34 €	13,89 €
4.5 Brevet technique de métier de prothésiste dentaire	Moins de 26 ans 90 % SMIC	11,08 €
	Plus de 26 ans 85 % de 20.21 €	17,18€
Mention complémentaire ODF		215 €
<i>(Consécutif à l'obtention d'une attestation de validation de formation complémentaire délivrée par la CPNE-FP des cabinets dentaires, comme décrit à l'article 2.c de l'annexe I de la Convention collective nationale des cabinets dentaires (proratisée pour les salariés à temps partiel)).</i>		
Mention complémentaire parodontologie-implantologie		215 €
<i>(Consécutif à l'obtention d'une attestation de validation de formation complémentaire délivrée par la CPNE-FP des cabinets dentaires, comme décrit à l'article 2.c de l'annexe I de la Convention collective nationale des cabinets dentaires (proratisée pour les salariés à temps partiel)).</i>		
Mention complémentaire administrative		220 €
<i>(Consécutif à l'obtention d'une attestation de validation de formation complémentaire délivrée par la CPNE-FP des cabinets dentaires, comme décrit à l'article 2.c de l'annexe I de la Convention collective nationale des cabinets dentaires (proratisée pour les salariés à temps partiel)).</i>		
Prime de secrétariat		205 €
<i>(Proratisée pour les salariés à temps partiel)</i>		